

Modalités d'examen du CLES B1

Le **CLES** a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langues selon quatre niveaux définis dans le Cadre européen de référence.

Référentiel CLES B1

Le CLES B1 atteste la capacité de l'étudiant à s'insérer dans un programme d'études dans une université européenne. Les tâches proposées s'articulent autour d'un scénario général et réaliste. Elles prennent appui sur des sujets ou des thèmes pertinents pour les études universitaires et la vie en société en général. La durée totale des épreuves ne doit pas être supérieure à 2 heures.

Compétences évaluées :

- Compréhension écrite/orale : le candidat doit prouver qu'il est capable de lire et comprendre des documents correspondant à des situations réalistes pouvant être vécues à l'étranger.
- Production écrite/orale : le candidat doit être capable de produire un message simple écrit/oral dans le cadre de situations pouvant être vécues à l'étranger, par exemple en production écrite, il est capable de rédiger un document courant nécessaire aux études universitaires (lettre, message électronique). A l'oral, il montre qu'il est capable de produire un message oral court dans un contexte réaliste.
- Interaction : l'interaction n'est pas évaluée à ce niveau.

L'examen comporte **4 épreuves**.

Les candidats n'auront à aucun moment de l'épreuve, accès au dictionnaire.

Pour le CLES B1 la gestion du temps n'est pas libre pour le candidat. Chaque étape de l'épreuve est arrêtée par le surveillant lorsque le temps prévu est écoulé.

Il est organisé de la façon suivante :

Le candidat dispose d'un dossier documentaire constitué de textes écrits et de documents oraux.

Il va rechercher les informations nécessaires à la réalisation de deux tâches simulées mais réalistes : rédaction d'un texte écrit et production d'un message oral.

La finalité du CLES est la validation d'un niveau de compétence en langue, et de ce fait, la partie fondamentale de l'épreuve est la tâche communicative finale.

Pour cela le candidat doit :

- Découvrir le sujet ; s'approprier le contenu ; traiter l'information : repérage, restitution ;
- Réorganiser les éléments d'information retenus en vue de la réalisation des tâches finales.

Durée de l'épreuve : 2h

- Compréhension orale : 30mn
 - 2 documents audio et/ou vidéo maximum d'une durée totale n'excédant pas 5 minutes.
 - Trois écoutes pour chaque document.
- Compréhension écrite : 30mn
 - Trois ou quatre documents écrits au maximum n'excédant pas cinq pages de texte. Les activités de compréhension permettent de rechercher les informations dont le candidat a besoin dans les textes fournis dans le dossier documentaire.
- Production écrite : 45mn
 - Rédaction d'un courrier de 150 à 200 mots.
- Production orale : 15mn
 - Production orale consistant en la réalisation de deux enregistrements d'une durée de 1 à 2 minutes chacun.
 - Temps de réflexion total de 10 mn, géré librement par les candidats, par exemple selon la séquence suivante : 5mn de réflexion/ 2 mn maximum d'enregistrement + 5mn de réflexion/2 mn d'enregistrement.
 - Avant de commencer l'épreuve, les candidats enregistrent en français leur numéro d'anonymat.
 - A la fin de chaque message, les candidats enregistrent « fin de message » en langue cible.
 - Les candidats sont autorisés à prendre des notes, pas de phrases rédigées.

EVALUATION :

Pour obtenir le certificat CLES, le candidat doit **être admis dans chacune des 4 épreuves.**

Il doit avoir répondu de manière juste à 60% des questions dans chaque épreuve pour être déclaré admis à cette épreuve.

Des sujets d'examens sont disponibles sur [le site de la coordination nationale.](#)